L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 23 AVRIL 1868. Entre les rues Bienville et Conti.

DUPOUY & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi.
Par an, $8; par semestre, $4.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces transitoires, placées à leur ère rôle dans les diverses parties du journal, coûtent $1 50 la carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page éditoriale coûtent $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, coûtent comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces en noir, dans la page éditoriale, coûtent $2 par ligne pour chaque insertion.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les indications ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il leur convient de faire, mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 33 p. 0/0 net.
Toutes les résiumes d'annonces d'affaires paieront 10 cents cette ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.
Les comptes des personnes faisant régulièrement de nombreuses annonces leur sont envoyés à la fin de chaque mois.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expédiés tous au douane, voir à la page anglaise

POUR NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 23 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par E. R. Barker & Co: A leurs salles d'encan rue Vieille, divers marchandises sèches, bugs fait, chapeaux, chemises, bottes, souliers, selles et brides.

Par Hale & Bolton & Co: A leur salle d'encan, rue de Chartres, grande vente de marchandises sèches, chapeaux et habillements.

Par E. F. Murphy—A 11 heures au Nos 75 et 77 rue Tchoupitoulas, sucres en pain, en poudre et concassés, sirop de Rio.

Par Montgomery, Ross & Co—A leur salle d'encan rue du Camp, vente régulière de meubles et d'ustensiles de cuisine. Et aux heures de P. Liner, rue Chartres, de magnifiques chevaux appaloiffes, chevaux de trait, mulets, vaches laitières, bugies, wagons, harnais.

Par Hoffman, Marks & Co—A leur salle d'encan, rue de Chartres, nouveaux et autres assortiments d'automne et printemps et d'été, lingerie, etc., bottes, souliers et bottes-guêtres, légèrement avariés.

Par Kennedy & Co—Au No 16 de la rue de Chartres, fort assortiment des étrangères et américaines—Saint-Cyr, etc.

Par Gardner Smith, Zerr & Co—A la Bourse de la Nouvelle-Orléans, un terrain avec sa maison, rue Dauphine, faisant face aux rues Pauline et Lesseps.

☞ Achetez vos cosmétiques et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

Les Fraudes.

On raconte qu'un voleur s'étant échappé d'une maison où il avait dérobé quelques objets et se sentant qu'il allait être poursuivi, se mit à crier le premier "au voleur" afin de donner le change aux passants. Le voilà avait beau le poursuivre en criant "arrêtez le", personne ne se doutait que le coupable fût celui qui criait le plus fort. Ainsi font les radicaux. Ils font tout autre chose que le mensonge et la fraude, mais pour essayer de tromper l'opinion publique au Nord ils accusent les conservateurs d'avoir commis des fraudes dans l'élection, et se multiplient les affidavits, espérant qu'à force d'accusations ils finiront par obtenir pour eux-mêmes le bénéfice du doute. Ils savent bien que cette tactique ne trompera pas les gens impartiaux disposés à ne se former une opinion qu'en pleine connaissance de cause, mais leur but est de fournir un argument au parti radical, au prétexte au Congrès. Que l'argument soit discuté par l'évidence des faits, que le prétexte soit ridiculement insuffisant, peu importe. Il n'en faut pas davantage aux législateurs qui veulent à Washington pour lancer de nouveaux décrets sur pour donner raison quand même à leurs exemphantes.

Lorsque l'enregistrement dut être ouvert dans la Louisiane en vertu des lois de reconstruction, nous n'hésitâmes pas à nous prononcer contre l'abstention. Notre conviction était que si les lois du Congrès étaient injustes et non constitutionnelles qu'elles nous paraissent et seront appliquées loyalement et impartialement. La suprématie devait néanmoins rester aux blancs. Si, en effet, on n'enregistrait que ceux qui remplissaient strictement les conditions légales, les blancs et les noirs eussent été à peu près en nombre égal sur les listes électorales, et en tenant compte de l'influence morale que doivent exercer les blancs, on y lire qu'la majorité devait leur être assurée dans chaque élection.

Les radicaux savaient si bien qu'il devait en être ainsi, qu'ils ont mis tout en œuvre pour empêcher l'enregistrement de façon à réduire aussi possible le nombre des blancs, et à augmenter dans une proportion indéfinie le nombre des noirs. Le général Sheridan a favorisé leur dessein en nommant que des radicaux comme commissaires, et en donnant à ceux-ci des instructions, dont quelques-unes même n'ont été tenus secrets, et qui trouvées dans les archives du quartier-général, ont été livrées à la publicité par le général Hancock.

Armés de ces instructions, les enregistreurs ont refusé d'inscrire des milliers de blancs, tandis que beaucoup d'autres conservateurs, déchirages par cette manière de procéder, n'allaient même pas se présenter. L'enregistrement ainsi conduit donna pour résultat 80,000 inscriptions contre 14,000 blancs environ, c'est à dire deux fois plus de noirs que de blancs, tandis qu'en Etat où le recensement indique que la population se partage à peu près également entre les deux races. On avait inscrit des nègres depuis l'âge de quinze ans sans leur adresser aucune question, et des milliers de noirs étaient fait inscrire dans plusieurs polls différents ou dans deux paroisses.

Le vote pour la Convention eut lieu sans aucun contrôle, l'élection était abandonnée exclusivement aux radicaux qui agirent à leur guise. Néanmoins, pour être plus sûrs du succès, les meneurs du parti annoncèrent partout aux affranchis que le but de l'élection était de donner à ceux-ci les terres et les maisons des planteurs. A l'aide de toutes ces fraudes et de ces grossières mensongères, les radicaux obtinrent la majorité en faveur de la Convention. Dans la revision qui avait précédé l'élection, un grand nombre de noms de conservateurs avaient été rayés des listes sans même qu'on les en avertît.

La Constitution une fois adoptée par la convention, il s'agissait de la soumettre à la ratification des électeurs. Les conditions de l'élection étaient changées. Une nouvelle loi avait dit que la majorité des votants suffirait pour valider la ratification. L'abstention ne pouvait plus servir aux conservateurs, il leur fallait prendre une part active à la lutte. Si le général Hancock eut en le pouvoir de faire respecter l'enregistrement, il dut faire protéger le vote en avec toutes les garanties d'impartialité qui pussent en assurer la loyauté, le résultat de la lutte n'eût pas été un seul instant douteux, les conservateurs l'eussent emporté sur toute la ligne. Mais il paraît que cela ne se pouvait pas. Il fallut se contenter d'une élection où, quoiqu'il, il est vrai, quelques milliers de noirs de blanc à la liste, mais qui laissa subsister la plupart des inscriptions frauduleuses de noirs.

Nous ne connaissons pas encore les chiffres de l'enregistrement après la révision, mais il est probable que l'élément noir avait encore une majorité de trente mille voix sur l'élément blanc, par suite des doubles inscriptions, et des inscriptions de noirs n'ayant pas l'âge. C'est dans ces conditions d'infériorité numérique pour les blancs que la lutte électorale s'est engagée.

Nous mettons en fait que sur mille affranchis qui ont voté, il y en a 350 qui ne pouvaient rendre un compte raisonnable de leur vote, expliquer pourquoi ils ont voté, ni dire à qui ils ont voté. Dans le nombre il y en a beaucoup qui confessaient avoir voté avec le parti radical dans l'espérance que ce vote leur vaudrait des terres ou d'autres avantages matériels. Mais là n'est pas la question. C'est là un chapitre des mensonges à l'aide desquels les meneurs radicaux se sont emparés de l'esprit des ignorants et crédules. On ne peut y voir de fraudes électorales proprement dites. Celles-ci n'ont pas manqué, cependant, et nous sommes en outre saisis crainte de nous tromper, que des milliers de votes frauduleux ont été déposés dans les urnes du scrutin en faveur de la Constitution et des candidats radicaux.

A la Nouvelle-Orléans, grâce à la dernière loi du Congrès, nous avons de véritables fabriques d'électeurs noirs. Les organes radicaux prétendent les noms des endroits où tout noir qui le voulait pouvait obtenir les papiers nécessaires pour voter. Un noir non enregistré n'avait se procurer une quantité indéfinie d'affidavits signés par un juge de paix et attestant qu'il avait été enregistré quelque part dans l'Etat et qu'il avait perdu son certificat. Muni de ces affidavits il pouvait voter dans autant de polls différents qu'il avait de ces papiers délivrés.

Il votait suivant un mot d'ordre donné à l'avance et volontiers à l'avance dans plusieurs districts et volontiers avec des certificats réguliers. Ceci est pas tout pour augmenter les votes radicaux en ville, les nègres des paroisses voisines, de Jefferson, de St Bernard, de St-Charles, avaient reçu ordre de venir dès qu'ils auraient voté dans leurs paroisses respectives, voter à nouveau en ville. On en a vu arriver par escouades, un bâton d'orangier à la main, faire queue à la porte des fabriques d'affidavits et de la se diriger vers les polls sous la conduite des blancs du parti.

Voilà par quels procédés le parti radical a pu réduire à mille voix la majorité conservatrice de la ville, tandis qu'elle eût dû être au moins d'un quart du chiffre total des votes donnés, en tenant compte des blancs qui ont voté avec les radicaux. Et ce sont les gens qui ont commis ces fraudes monstrueuses, mises à nu dans presque tous les polls par les arrestations de quelques noirs auxquels la leçon n'avait pas été assez bien faite, ce sont les radicaux qui crient à la fraude en dénonçant les petites irrégularités qui se produisent inévitablement dans toutes les élections, ou en lançant des accusations vagues et généralisées qui n'ont pas l'ombre de la vraisemblance.

Nous sommes ennemis de la fraude, de quelque part qu'elle vienne; mais nous trouvons que dans le cas actuel, les radicaux avaient intérêt à éclairer la lumière plutôt qu'à la projeter, car si une enquête sérieuse avait lieu elle tournerait certainement à leur confusion.

LA TERREUR DANS LA PAROISSE PLAQUEMINES.—Un grand nombre de citoyens de cette paroisse ont adressé une pétition au général Buchanan pour protester contre la manière dont les élections se sont passées dans cette paroisse, et pour demander la protection de l'autorité militaire contre les violences qu'on redoute de la part des nègres.

A Pointe-à-la-Hache les commissaires d'élection étaient très nègres, ils ont gardé la boîte du scrutin sous la fermer ni la sceller, et ils ont permis aux noirs des autres precincts de la paroisse de voter à leur precinct. Une bande de nègres armés de gourdins entouraient le bureau et on examinait les bulletins de tous les électeurs de couleur, auxquels on ne permettait de voter qu'avec les bulletins radicaux. Ces nègres ont empêché, par leurs menaces, beaucoup de blancs d'aller voter.

Les mêmes scènes se sont passées au precinct Taliaferro. Plusieurs hommes de couleur ont été menacés et maltraités.

Nous pensons que le général Buchanan fera une enquête sérieuse sur les faits qui lui ont été soumis, et qu'il saura mettre à la raison les radicaux trop turbulents de cette paroisse.

CIRCULAIRE POUR LES FRANÇAIS A L'ÉTRANGER.—Vendredi prochain paraîtra une brochure contenant toute la législation récemment adoptée par le Corps Législatif de France sur l'organisation nouvelle de l'armée et de la garde nationale mobile. Cette législation intéresse vivement les Français résidant à l'Etranger, et ils ne pourront la comprendre parfaitement qu'en lisant les dispositions des lois antérieures qui concernent ces matières. La brochure, que nous annonçons et dont le prix sera de 25 cents, devant être tirée à un nombre d'exemplaires restreint, les personnes qui désireront l'acheter feront bien de s'adresser vendredi prochain aux bureaux de l'Epoque 122, rue de Chartres, ou chez MM. Hébert & Escousse, rue de Chartres, entre St Louis et Toulouse.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Ce soir l'*Africaine*, de Meyerbeer, chantée par mesdames Audibert et Sequin, MM. Picot, Le Chevalier, Van Hu Heu, Tasler, Pauliny, &c. On commencera à sept heures.

PIQUE-NIQUE.—Il doit y avoir dimanche prochain aux "Fair Grounds" un grand pique-nique pour célébrer le 29ème anniversaire de l'ordre des I. O. O. F., au profit de la Société de secours des veuves et des orphelins de la Louisiane. Le prix des billets pour messieurs est de 50 cents.

☞ Une élégante maison, avec un grand jardin, rue Esplanade No 61, est à louer de la manière la moins onéreuse possible. La maison est complètement meublée et elle est pourvue en cette renouvelée. Voyez l'annonce pour l'adresse.

LA GRANDE CONSPIRATION DES RADICAUX.

Voici une des dernières dépêches à sensation que le *Herald* publie depuis quelque temps.

Condamnation et déposition d'Andrew Johnson, et installation de Ben Wade à la présidence trois ou quatre mois avant les prochaines élections présidentielles.

Elec ion de Grant comme Président et de Ben Wade comme vice Président de la république et président du Sénat, en mettant, s'il le faut, les Etats douteux sous l'empire de la loi martiale.

Abolition de la Cour Suprême des Etats-Unis, ou la dépouillant du pouvoir de prononcer sur la constitutionnalité de tout acte du Congrès relatif à la reconstruction ou aux affaires du gouvernement.

Prolongation de la durée des fonctions du Président Grant, du Vice-Président Wade et du Sénat actuel des Etats-Unis, pour dix ans, à partir du 1er mars 1869, sous le prétexte que de multiples changements de gouvernement sont préjudiciables au pays et ont été une des causes principales de la dernière guerre civile.

Emission, par les Banques nationales, d'une quantité illimitée de papier-monnaie de manière à en inonder le pays et à satisfaire le peuple en l'abusant par les apparences d'une trompeuse prospérité.

Tels sont le vœu et le but de la conspiration radicale, dont *l'empêchement* n'est que le premier pas. La dictature de Grant ne sera que nominale, et le pouvoir réel restera dans le Sénat, ayant Ben Wade à sa tête. Les emplois seront soigneusement répartis entre les instruments des conspirateurs, lesquels, en revanche, mettront toute leur influence au service de la révolution. Grant n'aura pas le pouvoir, quand même il en aurait l'intention, de changer un seul point du programme, ou simplement de modifier l'action du drame, et le Sénat le tiendra dans sa main comme il aurait voulu y tenir Andrew Johnson. L'un fait le dernier exploit de la faiblesse présidentielle, aucun vetto ne viendra revêler le véritable caractère de la législation radicale, et des actes secret passés qui enlèveront aux citoyens le peu de protection que leur assure encore la Constitution.

Avec les masses de papier monnaie qui inondera de la page, l'aisance du pays spéculative, les plus de bornes, les prix de toutes choses renchérissent, les projets relatifs aux chemins de fer, aux terrains et à tout ce que l'on pourra inventer auront vitesse d'obtenir, et la dépense frauduleuse se perpétuera au milieu du feu et de la fumée de la grande révolution. Les pouvoirs mêmes du Congrès, du Sénat et des Banques nationales brisent toute opposition et établiront un régime terroriste auprès duquel celui expérimenté en 1862 et 1863 ne paraîtra qu'une bagatelle. Les conspirateurs s'appuieront sur l'exemple de Louis Napoléon, pour prouver qu'il ne faut que de l'audace pour changer en absolutisme un gouvernement fondé sur la liberté représentative.

L'admission des Etats du Sud, avec leurs masses d'habitants nègres et leurs représentants nègres, sera l'une des premières mesures de la conspiration, et le vote de New York dans la Chambre des représentants se trouvera neutralisé par celui de la Caroline du Sud. Le but réel des conspirateurs radicaux n'est plus un secret. On peut fermer les yeux à la lumière, mais la révolution ne reculera pas, et sa conduite future sera celle qui est prévue ici, avec certainement que le gouvernement militaire, la suprématie nègre, l'usurpation des pouvoirs constitutionnels de l'Exécutif, la destruction de la Cour Suprême, et, en dernier lieu, l'*empêchement* du Président des Etats-Unis, se sont successivement produits après la fin de la guerre de sécession.

PAROISSE ST-LANDRY.— Nous recevons la lettre suivante qui rend compte de l'élection dans cette paroisse. Le candidat démocrate pour le Congrès était M. John E. King.

Opelousas, dimanche, 19 avril, 4 h. p. M.

A l'Editeur de l'*Abeille*:

J'ai l'honneur de vous annoncer que notre paroisse donnera une majorité *contre* la Constitution, qui peut varier de 200 à 300 voix. Vous comprendrez qu'à l'heure où je vous écris, les retours des 32 precincts de notre paroisse ne sont pas *tous* arrivés, mais, nous en voyons assez pour nous convaincre que la Constitution proposée est battue et ce nonobstant certains mouvements nous parmi nous qui courtisaient les faveurs des radicaux.

Jusqu'au second jour de l'élection, nous avons vôté pour Baker, mais le second jour, voyant que la Nouvelle-Orléans recommandait Taliaferro, nous avons voté pour lui, très peu, il est vrai; mais autant que possible. Vous comprendrez aussi que les tickets envoyés dans les campagnes à 40 et 50 milles de distance ne pouvaient pas être contremandés. Nous attendons une liste des nominations démocratiques comme vous attend le Messie, mais le Messie n'est pas venu.

La question de la Constitution était la principale, nous ne nous occupons guère des candidats. Cependant nos candidats, (dont je vous envoie les noms sur un ticket), certainement ne courront le même sort que "against the Constitution."

Presque tous les candidats proposés par le parti démocrate sont les occupants actuels des emplois.

Remarquez que la victoire que nous venons de remporter est *signalée*, attendu que les bulletins d'enregistrement portent 3,000 noirs, contre 2,000 blancs, (chiffres ronds.)

J'ai l'honneur, etc.

PAUL H. SANDOS,
Courrier des Opelousas.

—Le *Nouvelliste* prouve spirituellement à MM. Offenbach, Ludovic Halévy et Meilhac, qu'ils *croient* leur *Belle Hélène*, ils n'ont été que *plagiaires*—dans toute la bonne acception du mot, bien entendu.

"Sachez, leur dit ce journal, que cette petite ville de Nogent, qui n'en vaut vraiment pas la peine, marcher trop vite en avant, vous a devancés de trois siècles! Apprenez que la *Belle Hélène*, ou le *Jugement de Pâris*, dialogue de Fénelon et Christian, était jouée le 3 novembre 1681, à l'occasion de la naissance de Charles de Bourbon, comte de Nogent, au château d'Anglier, le François (frère Nogent le Rotrou) mais Mademoiselle Schneider ne sera t-elle pas fière d'avoir été précédée dans son rôle par la noble duchesse d'Estouteville, Marie de Bourbon? et MM. Dupuis, Grenier, le pauvre Couder ne seront-ils pas très honorés d'avoir eu pour devanciers Godelle, Remi-Bellent et le grand Rotrou? qui remplissait les *principaux rôles* de la pièce?

Revue Européenne.

La presse officieuse est unanime pour annoncer l'abandon de toute idée de dissolution anticipée du Corps législatif; le *Constitutionnel* développe même à ce sujet toute une théorie. Les dissolutions avant l'expiration du terme légal du mandat législatif, les appels fréquents au suffrage populaire, organe de la volonté nationale, ne sont, à son avis, rien moins qu'une fâcheuse pratique, entachée de parlementarisme. L'emploi de sagesse suivre de pareils errements. Pourquoi, en effet, le gouvernement actuel consulterait-il la nation? est-ce qu'il a besoin d'avis? de quelle utilité une manifestation de l'opinion publique pourrait-elle être pour "un gouvernement qui, dit le *Constitutionnel*, est en contact permanent et direct avec les populations qui n'a d'autres préoccupations que celles du bien public et ne consulte d'autres intérêts que ceux de la nation, dont il est le représentant immédiat?"

Il paraît certain qu'à la suite du dernier conseil l'idée d'une dissolution immédiate du Corps législatif a été abandonnée. On prétend toutefois qu'en cette circonstance le conseil s'est partagé en deux groupes à peu près égaux, non par l'influence, mais par le nombre. Les adversaires de la dissolution l'auraient emporté au moyen d'un argument qui a en effet sa valeur: c'est qu'avant de procéder à des élections générales, on avait un excellent diagnostic pour s'assurer des dispositions du pays, c'étaient les quatre élections partielles qui doivent avoir lieu dans la Somme, le Tarn, la Seine-Inférieure et la Dordogne. Il serait toujours temps, lorsqu'on aurait vu comment tourneront ces quatre scrutins, de prendre une décision.

Décidément, M. Duruy a repris pied, depuis qu'il n'est plus question d'élections immédiates. On lit aujourd'hui dans l'*Etendard*:

"Plusieurs journaux ont annoncé comme probable la retraite de S. Exc. M. Duruy.

"C'est là une nouvelle de pure invention, procédant sans doute de la crainte naïve professée par quelques uns, qu'il suffit d'imprimer dans un journal qu'un ministre chancelle pour l'ébranler.

"Il n'est question de changement de personne dans aucun département ministériel. D'ailleurs, M. Duruy a rendu au rend chaque jour de très intelligents services pour que sa situation personnelle ne se concilie pas au lieu de s'affaiblir."

La *Presse* assure que le cabinet des Tuileries viendrait d'adresser une note au gouvernement autrichien, afin de connaître s'il serait disposé, d'accord avec la France, à protester diplomatiquement contre les dernières décisions prises par le gouvernement russe, au sujet de la Pologne.

L'*Epoque*, de son côté, croit savoir que le cabinet de Vienne aurait envoyé à ses agents à l'étranger une circulaire où M. de Beust exprimerait, entre autres choses, les préoccupations que causent à l'Autriche la suppression définitive du royaume de Pologne et son annexion à la Russie. Nous laissons à ces deux journaux la responsabilité de ces nouvelles, ainsi que le soin de concilier ce qu'il y a de contradictoire dans leurs versions, dont l'une fait partir l'initiative de Paris, et l'autre de Vienne.

La Chambre des seigneurs d'Autriche a voté définitivement la loi des écoles, inspirée par le même esprit qui règne dans la loi du mariage civil. D'après la *Presse* de Vienne, la cour de Rome aurait décidément repoussé toute révision du Concordat.

On lit dans le *Temps*:

"De mauvaises nouvelles de la santé du pape circulent depuis deux ou trois jours. Elles sont confirmées par des informations qui nous parviennent directement de Rome, et que nous avons tout lieu de croire sérieuses. On nous dit que le Saint-Père est atteint d'une infirmité spécifique, qui a un caractère très inquiétant.

"La *Patrie* et la *France* s'efforcent d'atténuer la gravité des bruits répandus sur l'état de la santé de Pie IX: le second de ces journaux oppose à ces bruits "une dénégation formelle". Le premier est moins catégorique.

Le mécontentement renaît à la *France* une dépêche de Rome, 1er avril, est ainsi conçue

"La santé du pape continue d'être très bonne.

"Hier, à 5 heures, le saint père n'est promené au Corso, en voiture, et a donné comme de coutume, sa bénédiction à la foule.

On lit dans le *Courrier du Bas Rhin*:

"Les postes militaires placés aux diverses portes de la ville se livrent depuis quelques jours à la manœuvre des ponts levis, qui ne se faisait plus guère depuis que, par une mesure générale, les portes restent ouvertes jour et nuit. Cet exercice a lieu en vertu d'instructions données par le maréchal Bazaine pour les places fortes qui se trouvent dans son commandement militaire."

Le bruit court que le gouvernement vient de décider que l'Algérie sera désormais soumise à l'autorité d'un gouverneur civil. Ce serait, si non le salut, au moins une présomption de salut pour ce malheureux pays.

L'indemnité allouée aux souscripteurs d'obligations du emprunt mexicain est définitivement fixée à 1 0/0 du capital.

Le budget rectifié qui vient d'être présenté au Reichstag, pour le 1er trimestre de 1868, se balance par un déficit de 1,000,000 de thalers.

LES ELECTIONS.

Nous avons enfin les retours officiels des élections qui ont eu lieu en notre ville, mais à une heure trop avancée de la nuit pour en donner les détails.

De grandes fraudes ont eu lieu, sans doute, et tout porte à croire que la boîte aux scrutins de l'un des precincts du troisième ward a été ouverte de force et que des bulletins ont été substitués à d'autres. Par qui ces substitutions ont été faites? Voilà ce qu'il importe de s'enquérir, s'il est avéré qu'elles ont eu lieu.

Ce qui saît est officiel:

Il a été donné, dans les onze wards de la ville et à Algier, 11,220 votes *pour* la Constitution et 14,601 *contre*.

Maire—Jno. R. Conway, démocrate, 13,896; Lewis, radical, 13,240; Fosdick, indépendant, 285.

Contrôleur—Landry, démocrate, 14,176; Casanave, radical, 13,065.

Commissaire des rues—Murphy, démocrate, 12,966; Baker, radical, 12,925.

Gouverneur—Taliaferro, indépendant, 14,314; Warmoth, radical, 13,970.

Surintendant des Ecoles publiques—T. W. Conway, radical, 13,107; McDonald, indépendant, 12,261.

Shérif, Cour Criminelle—Wurtzburger, démocrate, 14,663; Dumas, radical, 14,085.

Shérif, Cours civiles—Maxwell, démocrate, 14,583; Davis, radical, 14,097.

Recorders—Sur le ticket démocrate, Manning et Letten sont défaits; mais Gastinel et Jackson sont élus.

Représentants—Tous les candidats démocrates sont élus dans les Premier et Quatrième Districts, excepté les Représentants et les Assistant-Aldermen du Troisième ward.

Roche, démocrate et Aville, radical, sont sans doute élus.

Cumpland et Monette, radicaux, sont élus sénateurs, et Pesson et Poynet, radicaux, aldermen du Troisième District.

Campbell, rad., Jewell, démocrate, probablement élus sénateurs dans le Deuxième District, M. Duruy a rendu au rend chaque jour de très intelligents services pour que sa situation personnelle ne se concilie pas au lieu de s'affaiblir."

La *Presse* assure que le cabinet des Tuileries viendrait d'adresser une note au gouvernement autrichien, afin de connaître s'il serait disposé, d'accord avec la France, à protester diplomatiquement contre les dernières décisions prises par le gouvernement russe, au sujet de la Pologne.

L'*Epoque*, de son côté, croit savoir que le cabinet de Vienne aurait envoyé à ses agents à l'étranger une circulaire où M. de Beust exprimerait, entre autres choses, les préoccupations que causent à l'Autriche la suppression définitive du royaume de Pologne et son annexion à la Russie. Nous laissons à ces deux journaux la responsabilité de ces nouvelles, ainsi que le soin de concilier ce qu'il y a de contradictoire dans leurs versions, dont l'une fait partir l'initiative de Paris, et l'autre de Vienne.

La Chambre des seigneurs d'Autriche a voté définitivement la loi des écoles, inspirée par le même esprit qui règne dans la loi du mariage civil. D'après la *Presse* de Vienne, la cour de Rome aurait décidément repoussé toute révision du Concordat.

On lit dans le *Temps*:

"De mauvaises nouvelles de la santé du pape circulent depuis deux ou trois jours. Elles sont confirmées par des informations qui nous parviennent directement de Rome, et que nous avons tout lieu de croire sérieuses. On nous dit que le Saint-Père est atteint d'une infirmité spécifique, qui a un caractère très inquiétant.

"La *Patrie* et la *France* s'efforcent d'atténuer la gravité des bruits répandus sur l'état de la santé de Pie IX: le second de ces journaux oppose à ces bruits "une dénégation formelle". Le premier est moins catégorique.

Le mécontentement renaît à la *France* une dépêche de Rome, 1er avril, est ainsi conçue

"La santé du pape continue d'être très bonne.

"Hier, à 5 heures, le saint père n'est promené au Corso, en voiture, et a donné comme de coutume, sa bénédiction à la foule.

On lit dans le *Courrier du Bas Rhin*:

"Les postes militaires placés aux diverses portes de la ville se livrent depuis quelques jours à la manœuvre des ponts levis, qui ne se faisait plus guère depuis que, par une mesure générale, les portes restent ouvertes jour et nuit. Cet exercice a lieu en vertu d'instructions données par le maréchal Bazaine pour les places fortes qui se trouvent dans son commandement militaire."

Le bruit court que le gouvernement vient de décider que l'Algérie sera désormais soumise à l'autorité d'un gouverneur civil. Ce serait, si non le salut, au moins une présomption de salut pour ce malheureux pays.

L'indemnité allouée aux souscripteurs d'obligations du emprunt mexicain est définitivement fixée à 1 0/0 du capital.

Le budget rectifié qui vient d'être présenté au Reichstag, pour le 1er trimestre de 1868, se balance par un déficit de 1,000,000 de thalers.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Procès de l'Impeachment.

Liberté illimitée d'avocats et de plaidoiries.

Nombre illimité de Commissaires.

Discours infini de Boutwell.

Faiblesse extrême de talent oratoire.

Boutwell, l'accusateur, au-dessous de sa tâche.

Votes des Sénateurs douteux.

Nouvelles d'Europe.

Noces princières à Turin.

Marchés, Etc., Etc.

Nouvelles Européennes.

Florence, 22—Le prince Humbert et la princesse Marguerite ont été mariés aujourd'hui. Victor Emmanuel, Frederick William de Prusse, le prince Napoléon et les princesses Marie et Clotilde étaient présents. Les cérémonies ont eu lieu à la chapelle royale, à Turin. De grande préparatifs ont été faite pour leur réception à Florence.

Madrid, 22—Narvaez, président du conseil et ministre de la guerre, est mourant.

Liverpool, 22—Des avis officiels disent que le choléra a entièrement disparu de St Thomas, mais il y a quelques cas de fièvre.

Londres, 22—On vient de recevoir le rapport suivant:

Deux Fénians supposés ont été arrêtés à une lieue avancée près de la porte de service du palais Buckingham, portant un panier où a été trouvé un gallon de feu grégeois. Ces deux hommes ont fait une résistance désespérée et n'ont avec grande peine qu'on a pu s'en assurer. Un troisième a échappé.

Londres, 22—Les hommes arrêtés au palais Buckingham hier soir s'appellent Barry et Keele.

Le prince de Galles a visité le collége catholique de Mayworth aujourd'hui.

Le secrétaire orangiste Johnson a été relâché de sa prison à Belfast.

Hlmark a retiré du Parlement le bill de la dette fédérale, par suite d'un amendement fait par l'opposition.

Le Mikado verrait vu mieux.

Paris, 22—Le *Moniteur* dit que les craintes de guerres cèdent au bon sens du peuple et aux efforts des puissances étrangères pour apprivoiser la politique pacifique de la France.

Londres, 22—Dans le procès des Fénians, à Old Bailey, aujourd'hui, un témoin a déposé avoir vu les premiers décharger de la poudre et allumer une traînée. Burke a été en collusion avec eux. La femme Ann Justice est allée le visiter dans la prison à Clerkenwell pour arranger les détails de son évasion.

Sir Morton Peto a donné sa démission de membre du Parlement.

Nouvelles de Washington.

Washington, 22—Le juge Curtis a annoncé aujourd'hui qu'il était distrait que M. Stanberry pût reprendre sa part des travaux de la défense. Groesbeck parlera après Boutwell.

Les secrétaires Browning et Wells ont fait aujourd'hui visite au Président.

Une cour martiale se réunira à la forteresse Monroe le 27 du courant, sous la présidence du général Hays, du service artillerie. Le colonel du 1er artillerie est juge-avocat.

Quand le Senat a ajourné, Boutwell en était à la page 32 de ses 50 pages de discours.

L'*Evening Journal* de Chicago a dit une sortie pour les démocrates, qui ont eu 500 voix de majorité, et qui ont gain démocratique de 2500 sur un nombre total de 12,000 votants.

SÉNAT—Après le rejet d'une demi douzaine de propositions, la suivante a été adoptée: Qu'autant des commissaires et d'avocats qui le Sénat est d'opinion, seront admis au moyen du Sénat et très faire valoir en plaidant.

Chase a ordonné à Boutwell de continuer.

Boutwell dit que le premier magistrat de la première république du monde était en cause. L'objet du procès n'était pas la punition d'offenses mais la sureté de l'Etat. Les questions en ce ressortant sont techniques et limitées savoir: si Johnson a violé la Constitution et les lois en renvoyant Stanton et en nommant Thomas. Il avait fait, pendant deux mois qu'il survivait probablement la reconnaissance du pouvoir du Président à revoquer ses officiers selon son bon plaisir, et il avait fait ce pouvoir exercer jusqu'à maintenant. Le peuple était investi de la souveraineté et en investissait le Congrès.

L'Exécutif et le législateur n'ont aucun pouvoir discrétionnaire. Le Congrès peut modifier l'administration à la condition changeante de la vie nationale. Le President est gouverné par les principes qui gouvernent le juge d'une cour. Le President est responsable de ses actes devant la trouve, sans mettre en question la sagesse législative. Le Président ne peut faire aucune recherche sur la constitutionnalité. Un officier public ne peut pas se prononcer sur la constitutionnalité pour annuler une loi. Le Président a violé la loi, elle Sénat ne peut faire aucune question concernant la constitutionnalité de la loi violée.

Boutwell ne que le Président désirait porter la question devant la Cour et dit que son procès en était grandement nuit à plus.

Il montrait que son but était de s'emparer des places du gouvernement et par ce moyen reconstruire l'Union dans l'intérêt des Etats rebelles. Il a cité des exemples qui prouvent que plus ptoyables excuses et que la suspension de Stanton et la nomination de Grant ont été la reconnaissance de la légalité du bill sur la tenure du bureau. Le Président, dit-il, le violait pouvait aller. La tentative subséquente de revoquer Stanton n'était pas autorisée par la Constitution et par les lois relatives à la tenure d'office du Président. Cela requiert un verdict de culpabilité sous la premier article. L'avis du cabinet n'est pas une excuse, c'était l'avis de ceux qui violent la loi.

Boutwell a discuté la constitution et la pratique des révocations, concluant en disant qu'ancien président Adams, M. Jefferson et J. Madison réclamé le pouvoir de révoquer un officier civil pendant la session du Sénat, sans son consentement. Il soutient que l'acte de 35, 4 supposer qu'il validait le droit réclamé, a été appelé par l'acte de 1863.

Boutwell soutient la constitutionnalité du bill sur la tenure du bureau. Le président, soutient-il, servait la terme de Lincoln et que la loi convrait l'affaire de Stanton. Il dit que le Président parait avoir été sous l'influence d'un but criminel. Il a montré que Johnson avait tenté de pouvoir révoquer Stanton, et qu'il a essayé de mettre ses vues à exécution par divers moyens perfides, il a voulu amener Sherman et Thomas et se servir de Lorenzo Thomas.

La nomination d'Ewing était une partie de la combinaison. Ewing est âgé de 20 ans, il remplissait un poste important à la place au moment, en la faisant dans les mains d'un instrument de Johnson.

Il y a pas de raison de supposer que le secrétaire actuel du trésor n'entrât pas dans toute affaire que le président voudrait entreprendre.

A tant aux discours du Président, la chambre ne pouvait pas se dispenser de le mettre en jeu, mais un homme se servant d'un tel langage n'est pas fait pour être Président.

Boutwell a rappelé le plan de reconstruction du Président, il dit que le Président a traduit le grand criminel à la barre du Sénat, parce qu'elle a la conviction que le pouvoir en prit.

Boutwell conclut ainsi:

La Chambre des Représentants a présenté ce criminel à votre barre avec une égale croyance dans sa culpabilité et dans votre disposition à prononcer un verdict juste contre lui et le peuple des Etats-Unis. Sa condamnation sera le triomphe de la loi, de l'ordre et de la justice. Son acquittement ne peut être qu'un triomphe possible. En conséquence, je vous prie de dire, Mais les sénateurs du peuple d'Amérique ne permettront pas, mais à un Exécutif usurpateur de détruire les garanties pour la liberté, établies dans la Constitution. La cause du pays est dans son maire. Votre verdict de culpabilité sera la paix dans le pays, bien-aimée patrie.

La Chambre n'a pas fait.

Une analyse attentive des votes des 10 sénateurs douteux sur les questions importantes, relative à l'admission des témoignages, donne le résultat suivant: Anthony 22 votes libéraux et 7 votes radicaux, Fessenden 24 votes libéraux et 5 votes radicaux, Fowler 27 votes libéraux et 5 votes radicaux, Grimes 23 votes libéraux et 2 votes radicaux, Henderson 19 votes libéraux et 10 votes radicaux, Sherman 17 votes libéraux et 11 votes radicaux, Sprague 16 votes libéraux et 9 votes radicaux, Trumbull 23 votes libéraux et 7 votes radicaux, Van Winckle 25 votes libéraux et 5 votes radicaux, Wiley 17 votes libéraux et 11 votes radicaux.

Washington, 22—Les radicaux sont mécontents du discours de Boutwell. Les plus modérés dénoncent sa faiblesse et condamnent sa déférence des faits, tandis que les conservateurs en tient. Il a été publié à Boston et à Paris et ici cette après midi. Boutwell aura encore à débiter le dernier tiers, demain, devant des sénateurs fatigués de lui.

On fait agir l'influence de l'église sur les sénateurs douteux.

Nouvelles Diverses.

Dayton, Ohio,